

ports régionaux sur les aspects démographiques du développement économique et social ;

7. *Accueille avec satisfaction* la décision du Comité administratif de coordination de créer un Sous-Comité des questions démographiques¹⁴ et *invite* à une action intensifiée en coopération avec le Comité du programme et de la coordination en vue d'améliorer la coordination et d'éviter les doubles emplois.

1556^e séance plénière,
30 juillet 1968.

1349 (XLV). Rapport du Conseil du développement industriel

Le Conseil économique et social

1. *Prend acte* du rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa deuxième session¹⁵ et le transmet à l'Assemblée générale, à sa vingt-troisième session ;

2. *Note avec intérêt* la création d'un Groupe de travail du programme et de la coordination qui sera chargé, entre autres fonctions, de déterminer les problèmes de coordination qui se posent dans le domaine du développement industriel et de présenter des observations à ce sujet ;

3. *Exprime l'espoir* que le Groupe de travail facilitera la tâche du Conseil du développement industriel en ce qui concerne ses fonctions de coordination.

1558^e séance plénière,
31 juillet 1968.

1351 (XLV). Demande de rapport annuel sur les activités du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth

Le Conseil économique et social

1. *Prend note* de la déclaration faite à la 1544^e séance du Conseil par le Chef du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth ;

2. *Prie* le Secrétaire général de présenter au Conseil pour examen, à sa session d'été, un bref rapport annuel sur les activités du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth.

1559^e séance plénière,
2 août 1968.

¹⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Annexes*, point 23 de l'ordre du jour, document E/4486/Add.1, annexe II, par. 118.

¹⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément n° 15 (A/7215)*, transmis au Conseil économique et social par note du Secrétaire général (E/4517).

1356 (XLV). Décennie des Nations Unies pour le développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1260 (XLII) du 3 août 1967, par laquelle il priait le Comité de la planification du développement de poursuivre ses travaux sur les directives et propositions relatives à la période qui suivra la présente Décennie des Nations Unies pour le développement,

Reconnaissant qu'une planification à long terme et continue contribuerait à la réalisation des buts et objectifs de la prochaine Décennie,

Rappelant aussi la résolution 2305 (XXII) du 13 décembre 1967, par laquelle l'Assemblée générale demandait instamment aux Etats Membres de prendre les mesures voulues pour intensifier les efforts nationaux et internationaux en vue de formuler et d'appliquer une politique internationale dynamique du développement économique et social des pays en voie de développement à poursuivre pendant la prochaine Décennie,

Reconnaissant en outre que la responsabilité du développement économique des pays en voie de développement incombe au premier chef à ces pays, et aussi qu'une mobilisation plus complète et une utilisation plus efficace des ressources intérieures desdits pays ne sont possibles qu'à condition de mener simultanément une action internationale efficace,

Reconnaissant aussi que la détermination de buts et d'objectifs pour la prochaine Décennie exigera que l'on parvienne à un accord sur des mesures parallèles afin d'améliorer sensiblement les conditions dans lesquelles le développement peut avoir lieu,

Prenant note des observations du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination, qui ont déclaré, aux réunions communes du 3 au 5 juillet 1968, qu'il importe d'associer les gouvernements à la préparation de directives et objectifs de la prochaine Décennie, ainsi qu'à leur exécution¹⁶,

Notant en outre que le Comité de la planification du développement a demandé aux organismes des Nations Unies de faire connaître leurs observations sur le schéma préliminaire de la stratégie internationale du développement pour les années 1970, ainsi que sur les incidences quantitatives des taux éventuels de croissance économique des pays en voie de développement au cours de la prochaine Décennie¹⁷,

Notant avec satisfaction que beaucoup de ces organismes sont en train de préparer des plans sectoriels à long terme et *exprimant l'espoir* que ces plans seront synchronisés avec la Décennie et contribueront ainsi au maximum à la réalisation de ses objectifs,

¹⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Annexes*, point 23 de l'ordre du jour, document E/4557, par. 7 à 20.

¹⁷ Voir *Document officiel du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Supplément n° 7 (E/4515)*, chap. II.